

Organiser une manifestation commerciale dans une salle polyvalente

« Guide pratique pour réussir votre événement »

Introduction



Organiser une manifestation commerciale dans une salle polyvalente, un hall d'exposition ... requiert une planification minutieuse et une préparation rigoureuse. Cet article vous guidera à travers les étapes essentielles pour garantir le succès de votre événement, en tenant compte des aspects logistiques et administratifs.

Choisir la salle polyvalente idéale

Le choix de la salle polyvalente est déterminant pour la réussite de votre manifestation commerciale. Voici quelques critères à considérer :

- Capacité d'accueil : Assurez-vous que la salle peut accueillir confortablement tous les participants attendus (calcul du public : 1 personne par m² de la salle).
- Réglementation : établissements à vocation commerciale destinés à des expositions, des foires-expositions ou des salons ayant un caractère temporaire (salon du tatouage, brocantes, foire aux livres, foire aux huîtres ...).
- Équipements : Vérifiez que la salle dispose des équipements nécessaires (sonorisation, éclairage etc.) pour le bon déroulement de votre événement.
- Vérifier que la salle polyvalente est sous un avis favorable de la commission de sécurité et d'accessibilité

Planification et logistique

Définir les objectifs de l'événement

- Il est crucial de déterminer clairement les objectifs de votre manifestation commerciale afin d'orienter toutes les étapes de la planification
- Le propriétaire doit mettre à la disposition de l'organisateur des installations conformes. Il doit établir et remettre à l'organisateur un cahier des charges contractuel précisant les mesures de sécurité.
- L'organisateur doit demander à l'autorité administrative l'autorisation de tenir une activité du présent type deux mois avant son ouverture. La demande doit préciser la nature de la manifestation, sa durée, son implantation, l'identité et les qualifications du chargé de sécurité et être accompagnée d'un dossier.

Travail du chargé de sécurité



Sous la responsabilité de l'organisateur, le chargé de sécurité a pour mission :

- D'étudier avec l'organisateur de la manifestation le dossier d'aménagement général de l'ensemble de la manifestation et de participer à la rédaction du dossier de sécurité qui sera soumis à l'avis de l'administration.
- De faire appliquer par l'organisateur les prescriptions formulées par l'administration ;
- De renseigner et conseiller les exposants sur les dispositions techniques de sécurité à prendre pour leurs aménagements ;
- De contrôler, dès le début du montage des stands et jusqu'à la fin de l'ouverture au public, l'application des mesures de sécurité.
- D'assurer une présence permanente pendant la présence du public sur le site de la manifestation ;
- D'informer, en temps utile, l'administration des difficultés rencontrées dans l'application du présent règlement ;

- De rédiger un rapport final relatif au respect du présent règlement et des prescriptions émises par l'autorité administrative qui a autorisé la tenue de la manifestation.

Assurer le bon déroulement

Pour garantir le succès de votre manifestation commerciale, veillez au bon déroulement de trois parties indispensables :

- Les mesures de sureté :
 - Mettre en place sur l'accès à la manifestation un dispositif anti-véhicule bélière conçue pour empêcher l'accès non autorisé de véhicules dans la zone où le public stationne.
 - Effectuer une inspection visuelle des sacs par des bénévoles ou en fonction de la manifestation par des agents de sécurités privés.
 - Prendre contact avec les autorités de police ou de gendarmerie.
- Les mesures sanitaires :
 - . Les professionnels doivent, en outre, déposer auprès de la direction départementale chargée de la protection des populations (DDPP) une déclaration **de manipulation des denrées d'origine**
 - Les produits alimentaires vendus doivent respecter des **règles d'hygiène et de sécurité en vigueur**, notamment en ce qui concerne la température de conservation des produits, l'origine des denrées, ou encore la transparence des prix.
 - Contacter les services vétérinaires à la direction départementale la protection des population (DDPP).
- Les mesures de sécurité :
 - Obligation d'avoir un chargé de sécurité
 - Désigner du personnel pour la mise en œuvre des moyens d'incendie
 - Mettre en place un dispositif prévisionnel de secours.
 - Prendre contact avec les sapeurs-pompiers du secteur.

Conclusion

Organiser une manifestation commerciale dans une salle polyvalente est un projet ambitieux qui nécessite une préparation rigoureuse et une exécution soignée. En suivant les étapes et les conseils de ce guide, vous mettrez toutes les chances de votre côté pour garantir le succès de votre événement sans négliger la sécurité

